



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2025-2026-2027

AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Ours, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- 1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée <<**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**>>;
- 2- La demande doit être déposée au bureau de l'Hôtel de Ville ou y être envoyée par courrier recommandé.

Ville de Saint-Ours
2531, Immaculée-Conception
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

- 3- La demande de révision doit être déposée ou transmise avant le 30 avril 2025 et être accompagnée de la somme d'argent selon le règlement 41-97 de la Ville de Saint-Ours et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation peut communiquer au 450-785-2203.

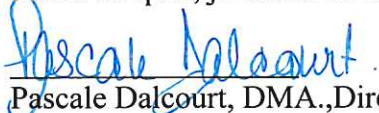
Donné à Saint-Ours, ce 5^e jour de septembre 2024.


Pascale Dalcourt, DMA.,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le 5 septembre 2024, comme prescrit par le règlement 2019-212, à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet, l'avis public ci-haut mentionné en plus de la diffusion dans le bulletin municipal le Chef-Lieu du mois de septembre 2024 (LFM, art. 75)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de septembre 2024.


Pascale Dalcourt, DMA., Directrice générale et greffière-trésorière